

KAM/CRT
MINISTERE DELEGUE
AUPRES DU 1^{er} MINISTERE,
CHARGE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

1 3 1 4
CIRCULAIRE N° _____/MDPMEF/DGD/DU _____ 30 MARS 2006

(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Commissionnaire en douane agréé pour le dédouanement des boissons alcooliques, des tabacs et cigarettes.

REF : *Additif à la Circulaire n° 1309 du 13 février 2006*

J'ai honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers que la liste des Commissionnaires en Douane agréés, autorisés pour le dédouanement des boissons alcooliques, des tabacs et des cigarettes est étendue à : **GENERAL TRANSIT CÔTE D'IVOIRE (GTCI)**.

La présente circulaire qui complète ma Circulaire n° 1309 du 13 février 2006 est d'application immédiate.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

AMPLIATIONS :

- MEMEF/CAB
- Direction Générale de L'Economie
- Synd. Trans. s/c SAGA-CI
- Synd. Nat. des Transitaires
- FNIS-CI
- FENADIS
- Chambre de Commerce et Industrie
- FEDERMAR
- Toutes Directions Douanes pour diffusion

COL. MAJ. K. GNAMIEN

